AFFRANCHI PAR L'EDITEUR

6e. ANNEE, No. 41. *MANITOBA.* JEUDI, 29 MARS, 1877.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "METIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les Ateliers du Metis ont été transportés à St. Boniface, sur la Rue Dumoulin, un peu au Nord du Collège.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subsequente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNEE.

Pour une colonne......$100 00
" demi " 40 00
" un qrt. de colonne 60 00

Reclamations Contradictoires sur les Terres d'Occupants.

—— oo ——

AVIS est par le present donné que le Commissaire sera présent aux endroits où se tiennent les séances de la Cour de Comté de Marquette Est le 18e jour de juin prochain à dix heures de l'avant-midi pour entendre telles reclamations que les parties pourront désirer de faire regler et qui ont été envoyées au Commissaire par le Ministre de l'Interieur. La liste de ces reclamations est ci-annexée.

Avant ... aucune reclamation, le Commissaire exigera la production d'un certificat du ... de Comté et du Registrateur du Comté en conformité de la 38 Victoria chap. ... Les parties reclamant devront aussi attester sous serment ou par declaration ... justice de leur reclamation et faire notifier tout autre reclamant contradictoire ... reclamations et de leur intention de les porter devant le Commissaire un mois au moins ... prêter tel serment ou faire telle affirmation. Copie de cet avis devra être ... ou affirmation.

... 1877.

ALEXANDER MORRIS,
Commissaire.

LISTE DES RECLAMATIONS.

MARQUETTE EST.

RECLAMATION DANS LA PAROISSE DE ST. FRANÇOIS XAVIER.

Nom	Paroisse Lot No.	No. dans le Registre de la Cie. B d'Huds'n.	Superficie en acres.	Remarques.
Robert ...	7	1682 / 1083	165.6	Réclamée aussi par Louis Gagnon et Angus Morrison.
Louis G...	16	1096	119.7	Reclamee aussi par Alex. Murray.
Hon. D...	82	1180	113.1	" " J. H. Burnell.
Rev. F. X. K...	119	1520	98.4	" " Antoine Houle.

RECLAMATION DANS LA PAROISSE DE LA BAIE ST. PAUL.

Nom	Paroisse Lot No.	No. dans le Registre de la Cie. B d'Huds'n.	Superficie en acres.	Remarques.
Daniel Ma...	29	....	82.5	Réclamée aussi par F X Perreault alias "Wabaska."
Rev. F. N. K...	33	....	113	Reclamee aussi par F X Perreault alias "Wabaska".
Hon. Ja...	37	....	121.5	Reclamee aussi par Wm. C Spence
Felix C...	38	....	1?5.5	" " Louis Desjarlais
Alexa...	39	....	98	" " A Gonville.
Andre et ...ot..	61	....	126.16	" " D Caplette.
John T...	109	....	253.20	" " F. Brown et Philippe Flett.
William ...	115	....	107.55	Reclamee aussi par Jos. Bremner.
	116	....	100.65	" " George Wilds.
Thos ...	126	....	95.25	" " Alexis Vivier.
Mau...	133	....	99	" " Joseph Kirton.
P...	135	....	110.7	" " Joseph Vivier
G...	160	....	96.6	" " Isabella Hallett.
...	161	....	193.2	" " " "
	162 et 163	....	244.8	" " John Omand.
Aug...	166	....	106.8	" " Alex Murray.
Hon...	167	....	313.5	" " R. Collingwood
...	171 et 172	....	216.6	" " F. X. Perreault.
...	193	....	99	" " Hon. Jas McKay
L...	199	....	229.2	" " Louis Sayers.
L...	200	....	184.5	" " François Lefort.

RECLAMATION DANS LA PAROISSE DE LA BAIE ST. PAUL.

Nom	Paroisse Lot No.	No. dans le Registre de la Cie. B d'Huds'n.	Superficie en acres.	Remarques.
Cha...	partie de 10	....	119.85	Reclame aussi par Michel Monette
John H...	12	....	70.61	" " Severe McKay.
Willia...	59	....	155	" " P. Ledoux, Sr.
James ...	76	....	114	" " Alexis Vivier, sr.
Alexa... am...	78	....	121	" " Chas. Vivier.
H...	176	....	123	" " Moise St. Denis
John ...	211	....	166.93	Partie de ce lot est reclamée par Daniel Maloney.
	parti de 212	....	150.21	Partie de ce lot est reclamee par Daniel Maloney.
Hon. ...b...	234	....	92.44	Réclamee aussi par Bernard Desjarlais.
Pi...	237	....	119.98	Réclamée aussi par Joseph Flamont.
Jean ...	238	....	117.97	Réclamée aussi par Sevère McKay

RECLAMATION DANS LA PAROISSE DE ST. FRANCOIS XAVIER

Nom	Paroisse Lot No.	No. dans le Registre de la Cie. B d'Huds'n.	Superficie en acres.	Remarques.
Joseph ...	1	1076 & 1077	237.60	Partie de ce lot est reclamee par Louis Gagnon.
Da...	17	1097	112.50	Réclamée aussi par Frank L. Hunt
John ...	partie de 54	1144	189.70	" " Alexis Bercier
Jos...	partie de 54	1148		" " Gabriel Lavallée
Th...	57	1152	106.50	" " Madeleine Fournier.
W...	84	1182 / 1183	159.20	Partie de ce lot est reclamee par Alex. McKay et Veuve Vallée.
Cu...	100	1200 et partie 1201	105.70	Réclamée aussi par Veuve Allard.
				" " Joseph Welsh.
Hya... ain...	102	1203 & 1204	181.80	Partie reclamée comme lot de bois par certains habitants de la Paroisse.
Geo...	104	1206 & 1207	300.28	
James ...	113	1530	322.90	Partie reclamée comme lot de bois par certains habitants de la Paroisse.

Impressions Publiques.

Le Soussigné recevra des Soumissions pour les impressions et les annonces du gouvernement de Manitoba.

Les Soumissions seront reçues jusqu'à 6 hrs. p.m. jeudi le 29 mars courant.

Les Soumissions doivent être faites sur des formules imprimées à cette fin et que l'on peut avoir avec tout autre renseignement en s'adressant au Soussigné le et après Samedi le 24 courant.

Le gouvernement n'est pas obligé d'accepter la soumission la plus basse, ni aucune autre.

ALEX. BEGG,
Imprimeur de la Reine.

Bureau du Gouvernement, 22 mars, 1877.

Soumissions pour la Traverse D'EMERSON

Des soumissions cachetées seront reçues par le Ministre des Travaux Publics jusqu'au 1er Avril pour l'affermage de la Traverse de la Riviere Rouge à Emerson.

Les soumissionnaires devront donner les noms de deux cautions solvables pour l'exécution de leur contrat.

Le contracteur devra tenir les ... en bon ordre à ses frais.

JOHN NORQUAY,
M. T. P.

19 Mars, 1877.

CANADA
PROVINCE DE MANITOBA } Cour de Comté de
Comté de Selkirk. } Selkirk.

Révision des listes électorales en vertu de la 38 Vict., Cap. 2

AVIS PUBLIC est par le present donné que le prochain terme de la Cour de Comté pour le Comté de Selkirk, sera tenu au Palais de Justice, dans la Cite de Winnipeg, le Troisième jour d'Avril prochain, à dix heures de l'avant-midi, pour la revision des listes electorales des divisions electorales soumises à la juridiction de cette Cour, et toutes personnes demandant des changements dans ces listes electorales devront se presenter au lieu, à la date, et au temps susdits, avec leurs témoins et documents, pour faire decider leurs reclamations selon la loi.

FRANK I. CLARKE,
Greff. de la C. du Comte de Selkirk.

Bureau de la Cour de Comte, Winnipeg, 10 mars 1877. 2f

AVIS.

AVIS est par le présent donné que le soussigné a le 12me Mars courant, en conformite des dispositions de l'Acte 38 Vict., Cap 2., d'Acte des Elections de 1875) affiché dans son bureau des copies des Listes Electorales pour les divisions suivantes, savoir St. James, St. Charles, St. Boniface, Headingley et Kildonan, et a aujourd'hui transmis des copies des dites listes aux differentes personnes mentionnées dans le dit acte.

FRANK I. CLARKE,
Greff. de la C. du Comte de Selkirk.

Bureau de la Cour de Comte, Winnipeg, 17 Mars, 1877. 2f

AVIS.

Tous les comptes contre le gouvernement de Manitoba devront à l'avenir être envoyés ou remis directement à l'auditeur.

ALEXANDER BEGG,
Auditeur de la Province.

7 mars 1877, 6f.

DR T. DESJARDINS, C.M.C., P.Q.

BUREAU :—Aux Coins des Rues Principale et Notre-Dame. Entrée sur la Rue Notre-Dame, au-dessus du Bureau de Telegraphe.

Winnipeg, 13 Juillet, 1876. 1a

L'Hon. J. Dubuc,

AVOCAT,-NOTAIRE, ETC.

BUREAU :—Rue du Bureau de Poste. Bâtisse du Gouvernement, Winnipeg.

Remboursement au Gouvernement

DE SES

AVANCES EN GRAINS ET PROVISIONS.

Le soussigne a reçu instructions du Département de l'Agriculture de la Puissance du Canada de recevoir des personnes que la chose concerne le remboursement des

Avances et Secours a cause des Sauterelles

fournis par le Gouvernement General EN ARGENT ou en GRAINS—ble et avoine—au choix de l'emprunteur.

Le grain devra etre livré aux Magasins du Gouvernement au Fort Osborne, à Winnipeg, et être de bonne qualite, propre et sec.

On recevra le grain au prix courant du marche à Winnipeg à l'epoque de la livraison.

Prix actuel : ble, $1.00 le minot ; avoine, 50 cts. le minot.

W. HESPELER.
Agent du Departement d'Agriculture du Canada.

Au Bureau de l'Agent du Département d'Agriculture,

Winnipeg, 22 Decembre, 1876. 1 n-o

PIANO BEATTY!

Grand Carré et Droit.

Cet instrument est le plus beau et le meilleur piano qui ait jamais été fabriqué ici ou en Europe ; il possède un son d'une richesse, d'un volume et d'une profondeur extraordinaire, allié au brillant, à la clarté et à une égalite parfaite sur toute l'etendue de l'echelle. Il se distingue surtout par la durée surprenante du son dont la puissance ni la qualité sympathique ne change jamais sous le doigter le plus delicat ou le plus puissant. L'espace manque pour decrire pleinement ces magnifiques instruments. Escompte d'agent donné partout où je n'ai pas d'agents.

Souvenez vous que vous ne courrez aucun risque en achetant un de ses instruments celebres. Si apres cinq (5) jours d'essai le piano ne vous satisfait pas, votre argent vous est rembourse apres le renvoi et la reception du piano par Daniel F. Beatty, et le fret vous est de même payé. Pianos garantis pour six ans ; adresse ;

DANIEL F. BEATTY,
Washington, New-Jersey, -UEA.

Cain & Steinhoff,

IMPORTATEURS ET FABRICANTS DE

HARNAIS,
SELLES,
FOUETS,
VALISES,
PEIGNES,
BROSSES,
ETRILLES,
ETC., ETC.

—— oo ——

ATTELAGES LEGERS VENDUS A PRIX REDUITS.

Et Scrips pris en Echange.

G. LANGLAULT,

Champion des Fabricants de Harnais, en charge de l'atelier.

PORTE VOISINE DE DAOUST & BRISEBOIS,

Grande Rue,—WINNIPEG.

30 Novembre, 1876. 3m

Graines—Graines—Graines.

Afin de satisfaire aux besoins de cette Province qui grandit si rapidement, j'ouvre en ce moment et mets en vente un Assortiment de Graines de champ et de jardin des meilleures espèces. Je possède une experience de plusieurs annees en ce genre d'affaires, et pouvant acheter directement des jardiniers et cultivateurs les plus recommandables et d'une réputation bien établie sur ce continent et en Europe, je suis par là même en état d'offrir au public un article superieur à tout ce qui a jamais ete mis ci-devant sur ce marché.

INSTRUMENTS AGRICOLES ET FERRONNERIES.

AGENT pour les balances Wilson qui n'ont pas de superieures dans la Puissance du Canada.

ROBERT R. KEITH,

Grainetier, Grande Rue, côté Est, au Nord du Bureau de Poste, Winnipeg.

Les marchandises ci-dessus seront vendues aux prix d'Ontario, outre une légère commission pour couvrir le fret.

Les marchands et autres personnes ayant besoin de grandes quantites devront envoyer leurs commandes ; j'y apporterai le plus grand soin.

CIGARS ET TABACS DES MEILLEURES SORTES.

De plus, afin de faire de la place, je suis prêt à sacrifier un assortiment de fruits conservés que j'ai en magasin.

Winnipeg, 1 Mars, 1877. 1m

LE "METIS."

Jeudi, 29 Mars, 1877.

On a des nouvelles du siége du gouvernement du Nord-Ouest en date du 23 courant. Le conseil de M. Laird venait de clore ses séances législatives, et avait mûri et adopté plusieurs mesures importantes. Parmi ces lois d'organisation, on compte celles qui ont trait à l'enrégistrement des titres, à l'administration de la justice, à la protection du buffle, à l'établissement de traverses, à la santé publique, etc.

Après l'ajournement, plusieurs membres du conseil ont quitté le siége du gouvernement, les uns pour aller plus à l'ouest, les autres pour descendre en Canada.

L'Hon. M. Langevin, dont l'élection pour Charlevoix avait été invalidée par un jugement célèbre de la Cour Suprême, s'est présenté de nouveau aux suffrages du même comté et a été réélu le 23 courant.

NOUVELLES LOCALES.

— Le temps doux continue, et les chemins se défoncent.

— On annonce le départ de 150 familles canadiennes des Etats-Unis pour Manitoba, le 20 avril prochain. C'est 500 familles qu'il nous faut.

— Soiree dramatique et musicale de l'Union Canadienne Française à Winnipeg, le 5 avril.

— Il n'y a plus ni clous, ni serrures, ni balais, ni huîtres, ni claques, ni vis à Winnipeg. Les magasins sont tout à fait desassortis.

— L'étal de M. Rocan, boucher à Winnipeg, est magnifique, à voir. Avis à ceux qui veulent se décarêmer.

— Lundi dernier, on a vu des canards sauvages à la Baie St. Paul. Heureux habitants de la Baie.

— Le terme de la Cour du Banc de la Reine est terminé du 23.

— La Cour de Comté de Selkirk s'ouvre madi, le 10 avril.

— Il s'importe en ce moment beaucoup de cheveaux du Canada. Jack Benson, de Winnipeg, est arrivé l'autre jour avec 39 sujets qu'il dit avoir choisis dans les environs de Montréal. Harvey en avait déjà importé 18 d'Ontario.

— On évalue à 10,000 le chiffre d'immigration à Manitoba dans le cours de cette année.

— Un nommé W Anderson a fait venir dernièrement des très belles volailles. Une des poules pèse 14 lbs.

— En l'absence du maire Scott, M. l'échevin Logan est chargé de l'intérim.

— Il n'y a pas eu de malle mardi dernier, à cause des chemins.

— McConnell est arrivé le 27 avec 21 chevaux d'Ontario.

— Il y a aujourd'hui à 2 heures p. m. une vente de marchandises non réclamées à la Douane No. 6

—Madame Bannatyne, sa fille et son fils James sont partis d'hier par le *stage* pour le Canada

—On annonce l'arrivée pour ce soir du Canada de M. Prud'homme, de la maison Bertrand et Prud'homme.

—Le sous-inspecteur Griesbach, de la Police à Cheval du Nord-Ouest est arrivé hier avec sa femme de Fort Pelly.

—Il y a eu un examen de mécaniciens (ingénieurs) de bateaux à vapeur au Fort de Pierres mardi dernier devant M. A. Abell.

—On annonce une fête costumée au Rond à patiner de Winnipeg pour lundi le 9 avril prochain.

—Devlin et Rowe, prisonniers envoyés ici du Fort Francis il y a plus de deux mois pour y subir leur sentence pour avoir vendu de la boisson aux sauvages, ont été libérés mardi par Son Honneur le Juge Betournay sur *habeas corpus* Cause, manque de jurisdiction.

Les associations de secours mutuels

Un correspondant du *Travailleur*, M. J. D. Moutmarquet, de Keesville, N. Y., écrit à ce journal une bonne lettre sur les associations de secours mutuels canadiennes françaises des Etats Unis. Nous la reproduisons.

Voyons quelles bonnes raisons tiennent un grand nombre de nos compatriotes, éloignés de nos sociétés de bienfaisance.

1o. Les uns y trouvent trop de discussions.

2o. D'autres prétendent qu'une société canadienne n'a jamais pu parvenir a bonne fin; que son existence est toujours très limitée, et que par conséquent, c'est gaspiller son temps et son argent que d'en faire partie.

3o. Il y a dans ces sociétés un ou plusieurs membres qu'on n'aime pas.

4o. On attend pour en faire partie, que la société soit assise sur des bases solides; qu'elle n'ait aucun danger a courir; que sa vie soit assurée pour un grand nombre d'années.

5o. Enfin, grand nombre ne veulent pas se faire membres de nos societes, parce qu'ils n'en ont pas besoin. J'ai bonne santé, disent ces gens égoïste, et si je suis malade, j'ai Dieu merci, les moyens de me passer des secours d'une société Voilà, je crois, une bonne partie de leurs raisons. Permettez moi d'y répondre brièvement.

D'abord pour la premiere bonne raison: "Il y a trop de discussion." Mais, c'est par la discussion qu'on s'instruit, comment voulez vous connaitre une question à fond, si vous ne la discutez? Demandez aux membres de nos sociétés ce qu'ils pensent de la discussion, et ils vous répondront qu'ils en ont tellement profité qu'ils ne regrettent nullement les quelques mots aigres qu'ils ont entendus; et qu'a tout prendre ils se sont instruits et ont appris à raisonner leurs votes et leurs opinions avant que de les donner. Ayez une société sans discussion, et la monotonie régne parmi vous, vous votez sans comprendre la question qui demande votre vote, vous faites des bévues, la société en souffre et vous n'y trouvez aucun profit.

Vient la seconde grande objection l'existence d'une société Canadienne Française est toujours très limitée. D'abord je ferai observer que lorsqu'un homme a dit: telle société ne peut durer, cet homme fait tout ce qu'il peut faire pour la faire tomber Ainsi que chacun parle et agisse pour tuer nos sociétés de bienfaisance, et certainement elles auront une bien courte existence.

Mais si chacun dit: ces sociétés vivront, elles seront prospères, elles accompliront tout le bien qu'elles se proposent, et si chacun agit en accord avec ces paroles; si chacun y met sa part de bonne volonté, y porte tout l'encouragement et l'influence dont il peut disposer; alors vos sociétés vivront, elles deviendront puissantes et elles accompliront une somme de bien immense. Ainsi le sort de vos sociétés est entre vos mains; leur chute comme leur prospérité dépend de vous; et si l'une d'entre elle tombe, ne disons pas: je savais bien que cette société tomberait, mais frappons-nous la poitrine et disons: je savais que je tuerais cette société par mon apathie et mon manque de patriotisme.

Voyons la troisième grande objection: il y a là un ou plusieurs membres que je n'aime pas.

Vraiment, cette objection me parait si absurde, que je ne sais quelle réponse y faire; cependant elle existe et je ne dois pas la laisser sans mot dire. Ainsi donc c'est parce que M. Pierre fait partie de la société que vous ne voulez pas y entrer; mais si Pierre va en paradis après sa mort, que ferez-vous, vous qui ne voulez pas entrer où il est?......C'est parce que Pierre fait partie de la société que vous refusez votre part du mérite d'une bonne œuvre? Pour punir cet individu qui a le malheur de ne pas vous plaire, vous privez tous vos compatriotes, tous vos coreligionnaires des services que vous pourriez leur rendre, en partageant les travaux d'une société dont le seul but est de faire le bien, parce que Pierre vous deplait. Vous vous privez vous-même de tous les avantages qu'offre une bonne institution! Ah! s'il en est un seul de ceux qui lisent ces lignes, qui refuse de faire partie de nos sociétés de bienfaisance pour une aussi pauvre raison, je le trouve grandement à plaindre; car tout homme a reçu de Dieu une mission à remplir; tout homme se doit à sa famille, à sa foi, à ses compatriotes, et chaque fois qu'il a pu travailler dans l'intérêt de son semblable et qu'il ne l'a pas fait, il s'est rendu grandement coupable; et quand viendra le temps de rendre compte de la mission qu'il aura négligée de remplir, la haine, la jalousie qu'il aura nourries pour un de ses compatriotes seront une bien pauvre excuse à apporter au tribunal suprême. Nous ne sommes pas sur la terre pour l'unique fin de gagner notre pain quotidien; non, nous avons à nous entr'aider les uns les autres, et malheur à qui néglige cette mission sublime!

J'arrive à la quatrième raison: On attend pour faire partie de nos sociétés, qu'elles soient assises sur des bases solides. C'est-à-dire qu'on attend que la société n'ait plus besoin de nous On y entre non pour aider, mais pour être aidé, on ne veut rien risquer, mais on veut tout avoir; permettez-moi de dire que ce raisonnement est terriblement egoiste. Ce n'est pas après la victoire qu'on a besoin de soldats, mais bien quand l'ennemi est en présence et qu'il faut combattre. Quand nous avons mis la dernière main à une entreprise, nous n'avons plus besoin d'aide. Quand nos societés seront riches, propèrent, quand il n'y aura plus rien pour s'opposer à leur bon fonctionnement, nous accepterons certainement de nouveaux membres; mais où sera le mérite de ces nouveaux membres? Comment pourront-ils réclamer leur part du mérite de tout le bien qui découle de nos sociétés de bienfaisance? C'est donc à la naissance d'une société que chaque Canadien doit faire inscrire son nom, c'est tandis qu'elle a besoin de force, l'encouragement, de moyens, et non quand il ne reste plus qu'à se diviser les fruits d'une longue suite de travaux et de sacrifices

Enfin j'arrive à la cinquième excellente raison: On n'a pas besoin des sociétés. Mais sait-on si les sociétés n'ont pas besoin de nous? On n'a pas besoin de sociétés, c'est-à-dire qu'on peut se passer des secours pécuniaires qu'elles offrent à leurs membres, mais là se bornent ils tous nos besoins! L'homme qui raisonne ainsi, n'a-t-il pas besoin d'une société qui lui enseigne ses devoirs de citoyen et de bon chrétien; n'a-t-il pas besoin d'une société qui lui apprenne à fraterniser avec ses concitoyens, qui lui apprenne à sympathiser aux malheurs de ses semblables; n'a-t-il pas besoin d'une société qui lui donne de temps en temps une bonne leçon de charité et de patriotisme.

Ah! il est orgueilleux celui qui dit qu'il n'a rien à gagner en faisant partie de nos sociétés de bienfaisance; et il est bien peu patriote, bien peu chrétien, celui qui refuse le sacrifice de quelques centins par mois, pour la conservation de sa foi, pour l'avancement de sa nationalité et pour secourir ses compatriotes dans le besoin.

Voici la prière récitée à l'ouverture de chaque séance de la Chambre des Communes:

"O Seigneur, notre Père Céleste, haut et puissant, Roi des rois, Seigneurs des seigneurs, le seul souverain des princes, qui contemplez de Votre trône tous les habitants de la terre; nous Vous supplions du fond de nos cœurs de regarder avec faveur notre gracieuse Dame Souveraine la reine *Victoria*, et de la remplir réellement de la grâce de Votre Saint Esprit qu'elle fasse toujours Votre volonté et qu'elle marche dans Vos voies; donnez lui l'abondance de Vos dons célestes; donnez lui la santé et le bonheur d'une longue vie; fortifiez-la afin qu'elle triomphe de tous ses ennemis, et finalement après cette vie, qu'elle jouisse de la joie et de la félicité éternelles, par Jesus-Christ, Notre-Seigneur. Ainsi soit-il

"Dieu Tout Puissant, la source de toute bonté, nous Vous prions humblement de bénir Albert Edouard, Prince de Galles, la Princesse de Galles et toute la famille Royale; remplissez les de Votre Saint Esprit enrichissez-les de Votre grâce céleste; favorisez-les de tout le bonheur possible, et introduisez les dans Votre royaume éternel, par Jésus Christ Notre Seigneur Ainsi-soit-il.

"Dieu plein de grâce, nous vous implorons humblement en faveur du Royaume Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des autres possessions de Sa Majesté, spécialement de cette Puissance et plus particulièrement du Gouverneur-Général, du Sénat, et de la Chambre des Communes, assemblés en ce moment pour faire des lois; qu'il vous plaise de diriger et de faire fructifier leurs délibérations, pour Votre plus grande gloire, la sûreté, l'honneur et le bien être de Notre Souveraine et de ses possessions; que toutes choses soient si bien ordonnées et établies par leurs travaux sur les fondements les plus solides; que la paix et le bonheur, la vérité et la justice, la religion et la piété règnent parmi nous pendant toutes les générations. Nous Vous demandons ces choses et toutes les autres qui nous sont nécessaires en Votre nom, et par l'Intercession de Jésus Christ, Notre Divin Seigneur et Sauveur. Ainsi-soit-il.

Notre Père qui êtes aux Cieux, que votre nom soit sanctifié, que votre régne arrive; que votre volonté soit faite sur la terre et au Ciel; donnez nous aujourd'hui notre pain quotidien, et pardonnez nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés. Et ne nous induisez pas en tentation; mais délivrez nous du mal. Ainsi-soit il.

Les noms de Baptemes.

Les mamans verront certainement avec plaisir l'emprunt que nous faisons au *Journal des Jeunes Mères*. Il s'agit du reste d'une chose qui pour elles, est sérieuses: le choix d'un prénom à donner à un enfant:

"Les Grecs prenaient un nouveau nom au sortir de l'enfance afin que cette désignation, prise d'après leurs qualités, fût bien appropriée à leur personne. C'est ainsi qu'est venu l'usage des surnoms, donnés à nos pères d'après quelques signes distinctifs qui leur étaient particuliers, et qui définitivement adoptés par eux, ont été transmis jusqu'à nous. C'est pourquoi la plupart des noms de famille ont une signification très claire: il en est de même [illegible] nom, qui doit n[illegible] désigner, mais peindre [illegible] qu'il représente. Ainsi ou[illegible] d'abord un étymologist sa[illegible] *Alice* veut dire fille noble; *Valentine* forte; *Jean, Jeanne*, qui est rempli ou remplie de grâce; *Charles* vaillant; *Marcel*, né en mars, com[illegible] guerre; *Emma*, protectrice; *Louis* guerrier illustre; *Suza[illegible]* fleur brillante, etc.

"Je n'ai pas besoin d[illegible] qu'elle est la signification de *Ro[illegible] Blanche*; mais pourquoi [illegible] tant de Roses aient le teint [illegible] blafard. Je connais une *blanche* [illegible] à faire peur un *Modeste* [illegible] l'air d'un dragon, un *Prudent* étourdi, bavard, un *Placide* apoplectique, un *Honoré* que tout le [illegible] méprise, un *Désiré* qu[illegible] pauvre *Aimé* qui n'e[illegible]. Et que dirais-je de M[illegible] *Fe[illegible]*, *Fruc[illegible]*, *Ange*, *Amou[illegible]*, *Céles[illegible]*, *Pa[illegible]*? [illegible]rieux saints qui [illegible] le souvenir de s[illegible] vous seuls étiez [illegible] g[illegible] de les porter.

"Ne choisissez [illegible] un nom dont la significa[illegible] par trop apparente: on es[illegible] pour une personne qu[illegible] qualité! Fuyez avec la même horreur toute espèce de prénoms prétentieux trop poetiques ou mythologiques."

Thomas Lusted,

FABRICANT ET IMPORTATEUR DE

Carosses, Wagons, Sleighs, &

Specialite dans les Gros Wagons.

OUVRAGES DE FERRURE, Ferrage de Chevaux.

Reparations de tout genre executes sans replique.

ATELIERS DE CAROSSERIE DE MANITOBA.

Angle de l'Avenue McDermot et de la Rue Arthur. Winnipeg.

26 Mars, 1877. aa